



Travaux de rénovation, qui paie ?

Par **jeandem**, le **01/06/2009** à **17:01**

Bonjour,
J'habite en double copropriété. Mon voisin du dessous est en plein travaux de rénovation. Il doit refaire le plafond de sa chambre qui se trouve en dessous de ma cuisine, qui elle même fait office d'entrée dans mon appartement.
L'état de la structure portante nécessite la dépose complète du plafond, et donc du sol de ma cuisine afin de refaire le tout, question de sécurité pour nous deux !
Le temps des travaux, à savoir refaire une structure portante, couler une dalle, je me retrouve "à la rue", pour une bonne quinzaine de jours puisque je ne pourrai plus accéder à mon appartement.
La législation prévoit elle un dédommagement de la part de la personne qui demande les travaux ? Le financement des travaux est il divisé en deux ? Puis je demander à mon copropriétaire le remboursement d'un nouveau revêtement de sol ou la réfection de la tapisserie si elle se trouve endommagée pendant les travaux ?
Faut il passer par un artisan pour refaire la structure portante, question de garantie, car c'est mon copropriétaire qui s'engage à faire les travaux ?
Beaucoup de questions car énormément d'interrogations !!

Par **Solaris**, le **01/06/2009** à **23:08**

Bonjour,
Dans la mesure où les travaux sont à l'initiative de votre voisin du dessous c'est à lui d'assumer les conséquences des travaux qu'il engage.
Vous pouvez faire un état des lieux contradictoire (avec un huissier ce serait mieux en cas de contestation ultérieure) de votre logement afin de garantir l'état avant les travaux.